

## NANCY, VILLE RADICALE



Participation

La participation  
est librement  
fixée par le  
lecteur. Le prix  
de revient de ce  
numéro est de  
1,00 €

Force  
publique

pages 2-3

Bien  
public

page 4

Force  
publique

page 9

Le conseil municipal de la ville de Nancy est en général assez plan-plan. Les élus et élues, notables conformistes, échangent des propos convenus et votent les décisions du maire radical valoisien dans le calme. On est entre gens de bonne compagnie. Les échanges à fleurets mouchetés servent à alimenter les pages de *L'Est républicain*, ou de *La Semaine*, hebdomadaire local fort ennuyeux qui tient davantage de la communication institutionnelle que du journalisme.



Mais, en ce lundi 14 mai 2018, à 14 heures 30, on entend une mouche voler. L'heure est grave. L'ordre du jour indique que le point 1 est consacré à la « *politique de la ville de Nancy en matière de sécurité publique* ». En plus de l'assemblée municipale habituelle, ont pris place autour de la table le préfet, le procureur de la République et le directeur départemental de la Sécurité publique. La séance est présidée par le maire et l'adjoint à la Sécurité.

Ça sent la testostérone. La sécurité à Nancy est affaire d'hommes.

Fin observateur du petit théâtre politicien local, Pierre Taribo, ancien rédacteur en chef de *L'Est républicain* et désormais éditorialiste de *La Semaine*, est au premier rang. Sa place est réservée. Il prend des notes en vue de son compte rendu (on peine à écrire « article » à propos de la prose de quelqu'un qui est au journalisme critique ce que McDonald's est à la gastronomie).

*La Semaine* publiera le compte rendu deux semaines plus tard. C'est une source de première main (\*), pas l'ombre d'une critique ou d'un doute. La parole officielle, le discours des puissants. Rien de plus, mais rien de moins.

Faisons donc confiance à Pierre Taribo lorsqu'il nous rapporte les paroles des un·e·s et des autres. De toute façon, on n'a pas le choix. *Résister !* n'est pas invité aux conseils municipaux et le conseil municipal à Nancy, c'est un peu comme une boîte de nuit : sitôt qu'on a une tête qui ne revient pas (ou qui revient trop) aux agents de sécurité à l'entrée, c'est complet !

On peut renvoyer le lecteur à l'article (\*\*) de Pierre Taribo. Il faut avouer que, pour une fois, la lecture de *La Semaine* ne rend pas somnolent.

Elle fait même froid dans le dos.

Ainsi, lorsque le préfet fait son bilan sur la sécurité à Nancy, il amalgame trafic de stupéfiants, prostitution, mouvements sociaux et terrorisme. Citons Taribo à propos du préfet : « *Dans ce bilan, il inclut l'évacuation de la faculté des Lettres, la surveillance discrète des centres d'examen et la lutte contre les stupéfiants.* »

Inutile de préciser que personne au conseil municipal ne pipe mot. Alors ça peut continuer : on apprend que le même préfet a demandé que « *soit analysé le profil des Tchétchènes qui vivent dans le département* ». Que le représentant de l'État cible une nationalité ou une ethnie en public ne choque pas l'assemblée élue des notables.

Rappelons à toutes fins utiles que la plupart des auteurs d'attentats récents sont de nationalité française. Rappelons qu'analyser un profil est un doux euphémisme, dont ni Taribo ni nos représentant·e·s au conseil municipal ne se demandent comment **concrètement** cela peut bien se traduire.

La police tient-elle des fichiers ? Si oui, lesquels ? Quels renseignements contiennent-ils ? Comment sont-ils alimentés ?

Analyser un profil : est-ce que ça implique des enquêtes, des surveillances, des interrogatoires ? Quelles sont les garanties dont disposent les gens pour se défendre face à l'arbitraire de la police et de l'État ?

Qui contrôle ces « profileurs » ? Quels sont les moyens de recours ?

Que deviennent les résultats de ces enquêtes ? Qui y a accès ?



Mystère ! Chacun·e autour de la table, journalistes inclus, fait confiance à ces messieurs, procureur, préfet, chef de la police, ex-juge antiterroriste pour garantir la sécurité.

Pour les libertés publiques... Heu, ben... c'était pas à l'ordre du jour.

De fait, on n'en saura pas plus sur le fichage des étrangers pauvres et potentiellement musulmans (les Tchétchènes, si vous préférez).

Mais quand même, on aura du concret dans ce conseil municipal spécial sécurité.

On apprendra ainsi qu'il y a de plus en plus d'armes en circulation dans la ville de Nancy. C'est Gilbert Thiel, adjoint à la Sécurité, qui le dit, évoquant la police municipale, désormais munie, sous son impulsion, d'armes létales (mortelles) : « Sur les 70 effectifs prévus à la fin du mandat, nous serons 66-67 en fin d'année. 40 agents sont formés au maniement des armes et la PM [police municipale] sera bientôt équipée de caméras piétons. »

On apprend, en outre, que les caméras de surveillance pullulent à Nancy et que ça n'est qu'un début.

La nausée commençait à nous étreindre. Le coup de grâce est donné par la réaction de « l'opposition », qui déclare par la voix de Chaynesse Khirouni, ex-députée socialiste : « Monsieur le maire, vous pouvez compter sur notre groupe pour continuer à travailler sur ces questions de manière constructive et efficace. »

Beurk !

Alors, il ne reste plus à l'adjoint à la Sécurité (Thiel, ex-juge antiterroriste) qu'à conclure, en se foutant de notre gueule : « Sans faire de la vidéosurveillance une religion, il faut implanter des caméras aux endroits stratégiques. Ceux qui ne veulent pas être filmés doivent éviter la gare, où il y a des caméras partout. Ils peuvent aussi jeter leur smartphone et leur ordinateur dans la Meurthe, et détruire à coups de marteau le système de navigation de leur voiture. »

On ne se privera pas de rappeler une fois de plus à ce monsieur les paroles d'Estrosi, maire de Nice, au lendemain de l'attentat de Charlie Hebdo : « Avec 999 caméras et une caméra pour 343 habitants [alors qu'] à Paris, il y en a 1 pour 1 532, je suis à peu près convaincu que si Paris avait été équipée du même réseau que le nôtre, les frères Kouachi n'auraient pas passé trois carrefours sans être

neutralisés  
interpellés. »  
C'était quelques  
semaines avant  
l'attentat de Nice.

Ce que ne dit pas, en revanche, le compte rendu de Pierre Taribo, c'est que les mesures concernant les libertés publiques, le droit à la vie privée, n'étaient pas à l'ordre du jour. Pas plus que les mesures d'analyse du profil des riches nancéen·nes susceptibles de frauder le fisc et de placer leur argent dans les paradis fiscaux. Pas davantage que l'analyse du profil des patrons potentiellement fraudeurs à l'URSSAF.

Pas plus que le profil des politicien·nes et hauts fonctionnaires en pleine dérive sécuritaire.

La radicalisation de la démocratie est en cours, sous nos yeux.  
Le fond de l'air est brun.

Victor K **R**

(\*) Nos ami.e.s du *Nouveau Jour J* en parlent très régulièrement et très bien. Ici par exemple : <http://www.nouveaunjourn.fr/articles/246-les-coulisses-du-bleu-de-travail-offert-a-macron>

(\*\*) <http://www.lasemaine.fr/2018/05/28/conseil-municipal-de-nancy--de-la-lutte-contre-le-terrorisme-et-les-trafics-a-leclairage-public>

(\*\*\*) [https://www.huffingtonpost.fr/2016/07/16/video-estrosi-videosurveillance-attentats-nice-paris\\_n\\_11032136.html](https://www.huffingtonpost.fr/2016/07/16/video-estrosi-videosurveillance-attentats-nice-paris_n_11032136.html)



# Oui, bien sûr que tout peut être privatisé ! Mais il y a « privé » et « privé » !

1. Ça a été le choix du CNR, en 1945, lors de la création de la *Sécurité sociale* par Ambroise Croizat : seuls les salariés du secteur privé ont accepté cette conquête progressiste, les travailleurs salariés des autres régimes ayant refusé l'intégration dans le système général. (\*)

L'institution est « **de droit privé à mission de service public** ». Pourquoi pas le choix d'un statut des personnels proche du fonctionnariat ?

Parce qu'il ne fallait pas que le *budget de la Sécu'* soit inclus dans celui de l'État, issu de l'impôt.

Gestion paritaire, élection des directeurs des caisses et des administrateurs, lesquels gèrent et décident des orientations politiques des différentes branches, ceci *sans l'ingérence de l'État*.

Budget : financement par, non pas « charges », mais « **cotisations sociales** » salariales et patronales, collectées par les URSSAF, reversant à l'ACOSS = banque centralisatrice de l'argent de la Sécurité sociale (sous de la sécu' = sous des salariés, y compris la part dite « patronale », qui est du salaire différé), qui redistribue leurs budgets aux caisses → maladie, famille, retraite, prévention.

*Circuit direct.* L'argent de la Sécu' échappe (en principe) aux circuits financiers. Ça, c'était la philosophie initiale !

2. Depuis les multiples attaques contre cette Sécu' = « bien de tous », une manne financière « hors de portée », les gouvernements successifs n'ont cessé de satisfaire les revendications du MEDEF et des puissances financières, afin de grignoter la « prise du pouvoir », *via* des abandons tels : la fin des élections des directeurs, puis, en 1967, des ordonnances éclatant la Sécurité sociale en branches autonomes et concurrentielles, d'où les déficits, les excédents, les ponctions ou financements indus et autres dérives.

Là, en 1967 (un an avant 68), de grandes grèves ont marqué la désapprobation massive des salariés contre un hold-up d'État.

En 1982, suppression des élections par tous les salariés et chômeurs, de leurs administrateurs des caisses, au profit de nominations par les différentes organisations syndicales « représentatives » & historiques (exemple : SUD n'y est pas !), sans protestation syndicale ou si peu...

Depuis (contreparties ?), les administrateurs ont souvent « fait carrière » **durant deux à trois décennies** dans leur fonction de militant-e-s mandaté-e-s administrateur/trices. Genre : le mari à l'ASSEDIC – Pôle Emploi – et l'épouse à la CAF. *Idem* p/ le président du CA qui siège – deux ou trois mandats tolérés – au conseil d'une caisse, puis migre à la tête d'une autre, des relais, arrangements et passations de

pouvoirs (comme chez Poutine et Medvedev).

Les récentes révélations du *Canard enchaîné* sur le patrimoine (résidence cossue au 38, rue Émile-Gallé) et les rémunérations indécentes de Patrick Del Grande + de sa secrétaire, étiquetés « CFTC » (Confédération française des travailleurs chrétiens – qu'en dit la hiérarchie du clergé ?), président du CA de la CAF, de la CPAM, en Meurthe-et-Moselle.

3. Privatisation : travail inachevé → réunir en un nombre réduit, voire unique (universel), tous les régimes – « le général » et « les spéciaux » – est l'objectif inavoué, évidemment *en nivelant les droits & acquis* « par le bas » = équité ou égalité = *tous appauvris* ! **C'est le bilan de toutes les réformes !**

C'est prévu dans le programme Macron du quinquennat (trop d'aides sociales ! retraites à revoir ! la petite musique du patronat et de ses valets).

4. Les personnels des cliniques privées ne relèvent déjà plus de l'hôpital. Certains salariés de mairies, conseils généraux, régionaux, des enseignants sont désormais « contractuels » / hors-statut = *idem*, etc.

5. Ajoutez la mise en place des *mutuelles complémentaires*, dont la plupart n'ont de « mutualiste » que le nom, clandestines des assurances

privées, propriétés de grandes banques, ayant accès au « marché de la santé ».

Les trois départements d'Alsace-Moselle sont une exception avec « leur régime local », issu du Concordat : remboursements par la Sécurité sociale plus élevés en contrepartie de cotisations majorées, certes, mais qui réduisent les cotisations et coûts mutualistes. Ce système, curieusement, ne connaît pas de déficit, parvient à des innovations, des spécificités, ignorées sur le reste du territoire français. Tout comme les retraités, qui y perçoivent leurs pensions à « terme à échoir » (début de mois) tandis que les pensionnés des autres départements n'en sont crédités qu'à « terme échu » (fin de mois, voire dans la décade du mois suivant).

Mutante attardée

**R**

(\*) Les régimes spéciaux ont été calqués sur un modèle équivalent, mais avec un circuit financier corporatif (agricole = la MSA, les différentes fonctions publiques et leurs organismes afférents, d'État = MGEN, armée, police, hospitalière, collectivités territoriales, etc., SNCF = régime spécial, *idem* EDF, régime minier ou régime indépendants = RSI, professions libérales, ministères, parlementaires, etc.). D'où, par exemple, des prestations familiales versées par l'employeur, ajoutées au salaire, le gonflant artificiellement.



# Le point de vue du conducteur de train

Les médias racontent tout et n'importe quoi sur la grève des cheminots. *RésisteR!* est allé à la rencontre d'un conducteur de train pour avoir son point de vue. Gérald vient d'avoir 40 ans.

**RésisteR! :** Bonjour Gérald. On voudrait avoir un peu ton point de vue sur la réforme de la SNCF souhaitée par notre cher président Micron et sur votre grève. Qu'est-ce qui la motive ?

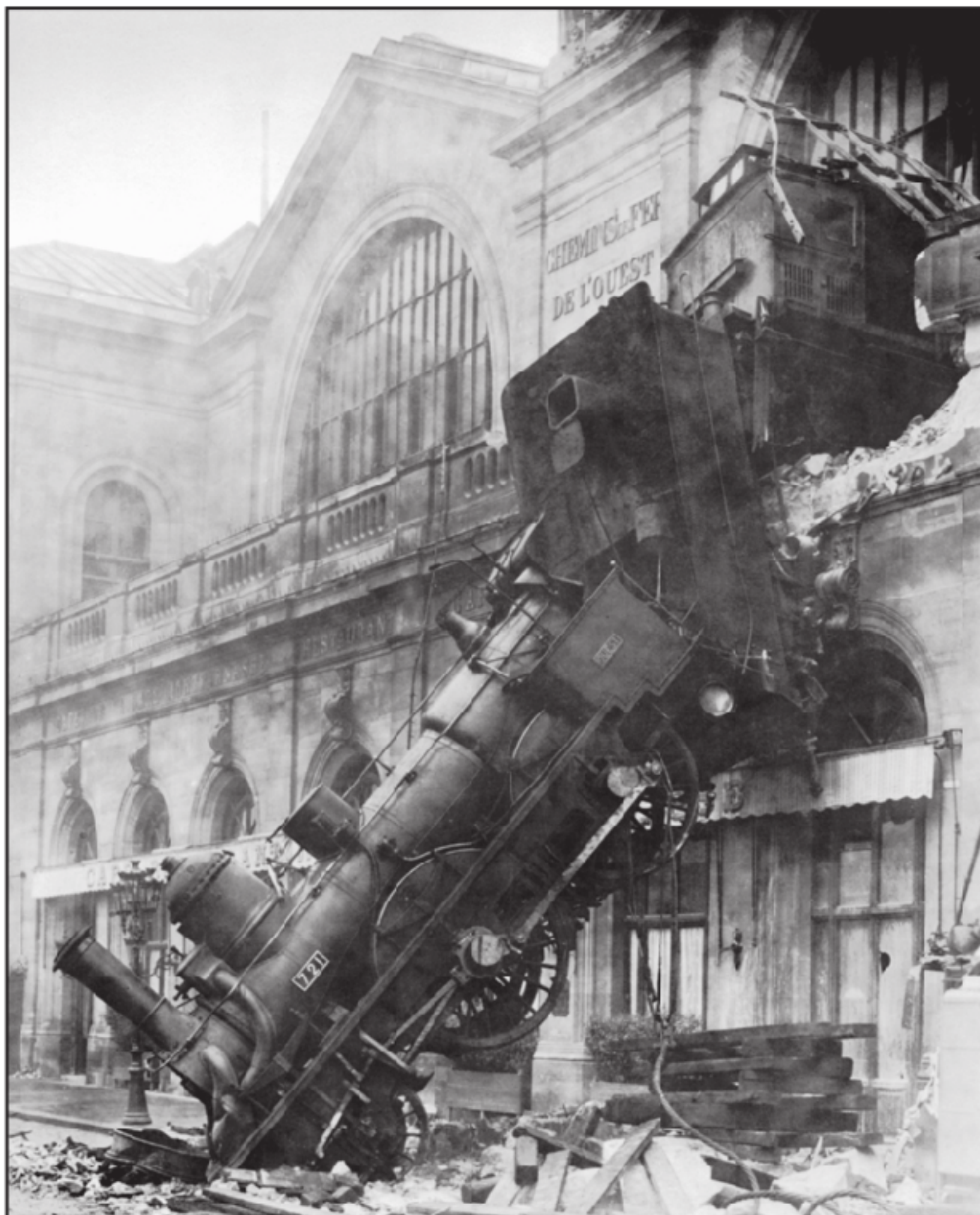
Gérald : Il y a 20 ans, j'ai passé un concours pour être aiguilleur car, à l'époque, pour être recruté comme conducteur de train, il fallait passer un bac technique et moi j'avais un bac ES. J'ai été pendant 10 ans aiguilleur, en faisant les trois huit, avant de repasser un concours pour être conducteur. J'ai eu un an de formation pour être aiguilleur, puis 10 ans après une autre année de formation pour conduire les trains. Je suis assimilé fonctionnaire depuis 20 ans. Avec la réforme de la SNCF, ils veulent pouvoir nous transférer aux sociétés privées qui reprendraient les lignes sur lesquelles on travaille. Ils disent que ce sera sur la base du volontariat, mais comme il n'y a pas de volontaires, ils vont nous désigner d'office.

**R! :** Mais ce n'est pas légal, cela, et c'est complètement inacceptable !

G. : Le gouvernement s'assoit dessus. Nous avons la garantie de conserver notre statut et notre paye pendant 15 mois, après aucune garantie, ni pour la paye, ni pour l'emploi. Avec 20 ans d'ancienneté, je n'ai pas envie de repartir à zéro question salaire et encore moins envie d'être licencié.

**R! :** Il me semble que ce n'est pas très légal de te transférer au privé sans te demander ton avis, mais Micron gouverne uniquement par ordonnances, allez un petit décret ou une petite ordonnance et cela deviendra légal, comme pour la casse du Code du travail. Donc vous faites grève car vous n'avez aucune garantie ?

G. : C'est cela, moi je travaille au fret (les trains de marchandises) avec des horaires et des conditions de travail qui ne sont pas faciles. Les trains de voyageurs sont prioritaires, donc, en général, je conduis de nuit, et très souvent le week-end, et, quand c'est de jour, il faut toujours s'arrêter pour laisser passer les voyageurs, d'où de nombreux retards. Les trafics « fret » et « voyageurs » sont séparés. En 2006, nous avons fait grève car le gouvernement a voulu ouvrir le fret à la concurrence. Il y a donc des sociétés privées pour le fret maintenant, elles représentent entre 30 à 40 % du fret, et, en 12 ans, le fret a diminué de 50 %, c'est pour cela qu'il y a tant de camions sur les routes à présent. Soi-disant que le fret n'est pas rentable, mais un service public n'est pas fait pour être rentable, et l'État paye pour l'entretien des voies, qui revient cher, alors que les sociétés privées de transport par la route ne payent pas l'entretien des routes, alors forcément le transport de marchandises par la route dégage plus de bénéfices que par la voie fer-



rée... Mais il est beaucoup plus polluant et aussi source de risques d'accident.

**R! :** Du coup, les actionnaires sont contents avec le transport par la route. C'est catastrophique pour la pollution de l'air et la sécurité routière, mais si les actionnaires se remplissent les poches, le gouvernement est content... Et si nous parlions de tes conditions de travail, tu te sens privilégié ?

G. : Non pas vraiment. Avant il y avait des dépôts avec des locomotives un peu partout, mais ils les ont fermés peu à peu. Je travaille à Metz, donc j'ai déjà 200 km aller-retour pour aller travailler. Je travaille presque tous les week-ends, j'ai un week-end libre toutes les cinq semaines, c'est tout. Et avec les week-ends de mes congés payés, j'arrive à 15 week-ends libres par an grand maximum.

**R! :** Et tu peux choisir tes dates de vacances ?

G. : Pas du tout ! Elles sont imposées. Par exemple, je travaille forcément soit à Noël, soit au Nouvel An. Certaines années, il m'est arrivé de n'avoir ni le jour de Noël, ni le 1<sup>er</sup> janvier, et j'ai une femme et deux enfants... Les vacances d'été, on les a entre juin et septembre, donc on ne peut pas avoir des vacances en juillet ou en août qu'un an sur deux... ce qui fait qu'avec le travail de ma femme et ses congés à elle, on arrive à partir en vacances que tous les trois ou quatre ans...

**R! :** Eh bien, cela se paye cher sur un plan familial...

G. : Oui. Il y a 70 % de divorces chez les roulants, mais on ne nous ment pas, on nous le dit en formation. J'ai une fille presque majeure d'un premier mariage et un bébé de quelques mois d'un second. C'est sûr que c'est un métier où

vie professionnelle, d'une part, et privée et familiale, d'autre part, sont difficiles à concilier.

**R! : Et les horaires ? Et les conditions de travail ?**

G. : Je commence vers deux ou trois heures du matin, donc il faut que je parte au moins une heure avant. Je conduis jusqu'à 6 heures 30 d'affilée, sans pause prévue pour manger, boire ou satisfaire ses besoins naturels.

**R! : Pas de pause repas alors ?**

G. : Ah, j'ai une pause entre deux tranches de conduite, mais elle coïncide rarement avec les heures de repas, ce qui fait que le plus souvent, on mange en conduisant un sandwich, vite avalé, on mange mal équilibré, ce qui entraîne souvent des problèmes de santé, telle prise de poids, diabète ou problèmes cardiovasculaires. J'ai un collègue conducteur de train qui a un peu plus de 50 ans, il a déjà fait deux infarctus et subi deux pontages.

**R! : Ce métier n'a pas l'air d'être très bon pour la santé...**

G. : On a déjà le travail en horaires décalés, souvent de nuit, pas de pause repas au bon moment. L'amplitude horaire peut légalement s'étaler sur 11 heures et on a une pause d'une heure au milieu. Je dors chez moi une nuit sur deux, car, quand je pars travailler, c'est en général pour environ plus de 30 heures, une tranche de 11 heures de conduite, ensuite j'ai au moins 8 à 9 heures de pause pour dormir, manger et me laver. Et puis à nouveau 11 heures de conduite.

**R! : Tu dors où ?**

G. : Cela dépend. On a des foyers SNCF, le plus souvent contre les voies. Par exemple, à Paris il est coïncé entre les voies ferrées et le périphérique, il y a beaucoup de bruit. Sinon, il y a des endroits où la SNCF a des conventions avec les hôtels, alors on dort à l'hôtel. Mais c'est difficile de dormir de jour dans un hôtel, le personnel d'entretien fait les chambres, passe l'aspirateur et les clients aussi font du bruit.

**R! : Alors tu fais comment ?**

G. : Je dors toujours avec des boules Quies ou des bouchons d'oreille.

**R! : Et pour manger ?**

G. : J'ai l'habitude d'emporter mes repas pour au moins 24 heures. Il y a des endroits où on a des cantines mais elles sont fermées aux heures où j'arrive, et quand on n'a que 8 ou 9 heures de pause, on a juste le temps d'avaler un sandwich, de prendre sa douche et de dormir avant de repartir conduire un autre train. J'ai l'habitude d'emporter l'essentiel de ma nourriture et évidemment des bouteilles d'eau. C'est un métier où il ne faut pas avoir la gastro, le train ne s'arrête pas pour les besoins naturels.

**R! : Tu fais comment alors, c'est long 6 heures 30 sans pause physiologique !**

G. : Je fais comme les routiers... ma femme ne comprenait pas au début pourquoi je prenais aussi des bouteilles vides, eh bien, il en faut des pleines d'eau pour boire et il en faut des vides pour les besoins naturels, étant donné qu'il est impossible de s'arrêter quand on conduit un train.

**R! : C'est particulier comme conditions de travail.**

G. : C'est un métier où l'on est très seul. Seul à conduire dans la locomotive, seul si on a un problème de frein – il faut s'arrêter et réparer tout seul avec la boîte à outils –, seul quand on arrive dans la matinée à l'hôtel ou au foyer, souvent la seule personne que je vois, c'est la personne de la réception,

et, après 10 ou 11 heures de conduite, je suis tellement crevé que je me couche directement. Quand je rentre, j'ai vraiment besoin de voir du monde, ma femme, mes enfants, ma famille et mes ami(e)s. J'ai des collègues conducteurs qui travaillent dans le même dépôt que moi que je n'avais pas vus depuis quatre ans... Je les ai revus en AG depuis qu'on est en grève.

**R! : Et question sommeil, cela doit être compliqué, ce travail en horaire décalé ?**

G. : Quand je travaille à 3 heures du matin, il me faudrait me lever à 1 heure, ce n'est pas possible, ce qui fait que je décale mes horaires de sommeil, je me couche vers 4 ou 5 heures du matin, je dors jusqu'à midi, je pars travailler environ 13 heures plus tard et je ne me recouche qu'après une dizaine d'heures de conduite.

**R! : Mais, cela fait 24 heures sans dormir !**

G. : Oui, mais c'est à peu près impossible de faire autrement et, de toute façon, je ne suis pas un gros dormeur. Il m'est arrivé de rester presque 30 heures sans dormir, une fois où mon train avait 5 heures de retard.

**R! : Comment est-ce possible ?**

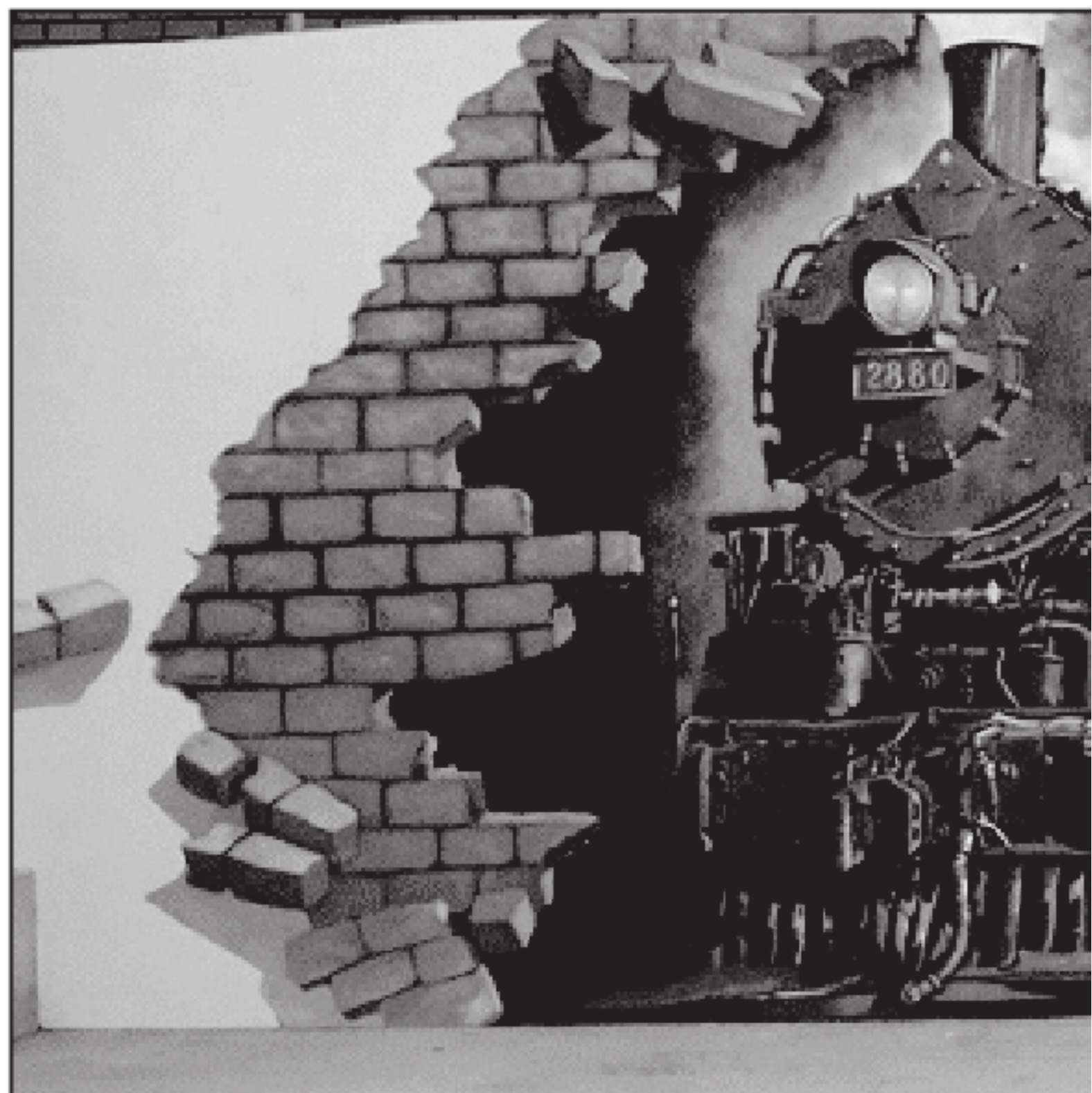
G. : Quand je suis arrivée au dépôt à Metz, il n'y avait pas de locomotives disponibles... alors, j'ai dû aller en taxi à Bettembourg (Luxembourg) pour en avoir une.

**R! : Et tu y vas comment dans des cas comme cela ?**

G. : En train, s'il y en a, un avec des horaires correspondants, et sinon, en taxi.

**R! : En taxi ? Mais cela revient horriblement cher !!**

G. : Le taxi est payé par la SNCF. Depuis la fermeture de dépôts pour faire des économies, la SNCF dépense des sommes faramineuses en taxi car si je suis censé partir de Metz, quand il n'y a pas de machine disponible, je dois partir de Bettembourg ou de Woippy pour pouvoir conduire mon train.



**R! : Et quand ton train à 5 heures de retard, on te paye des heures supplémentaires ? Tu as des récupérations ?**

G. : Tu plaisantes ?? Je n'ai aucune récupération, aucune prime supplémentaire, même pas un remerciement de la part de mon chef. Et je suis rentré chez moi avec 5 heures de retard !

**R! : Et le retard était dû à quoi ?**

G. : L'absence de locomotive à Metz. En arrivant au Luxembourg, il a fallu encore une heure supplémentaire avant d'avoir une machine, puis il y a eu des avaries sur la voie, une loco en carafe et j'ai dû attendre plus de deux heures. Et quand il y a des travaux sur la voie, on a des limitations de vitesse importantes.

**R! : Mais comment se fait-il que quand tu es censé démarrer avec un train à une heure précise, il n'y ait même pas de locomotive ?**

G. : Ce sont les joies de la centralisation des ressources humaines à Paris. Jusqu'à 2012-2013, on avait nos plannings de travail deux ou trois mois à l'avance et pour les modifier, ils devaient nous téléphoner plusieurs heures avant et ils étaient obligés d'avoir notre accord. À l'époque, on avait une gestion des ressources humaines rapprochée, en Lorraine. Maintenant, deux personnes à Paris gèrent 800 chauffeurs et autant de trains. Ces personnes ne connaissent rien aux locomotives, rien aux trains et aux chantiers (quand il y a des travaux sur les voies, on a de gros retards et il y a beaucoup de changements). Avant 2012-2013, nos plannings étaient vivables, on pouvait s'organiser à l'avance. Maintenant, regarde mes plannings sur les trois derniers mois : rien n'est passé au bleu.

**R! : Qu'est-ce que cela veut dire ?**

G. : Cela veut dire que nos plannings changent tout le temps, au dernier moment, qu'un train peut être décommandé (annulé) au dernier moment, parce qu'il y a des travaux et que nos gestionnaires ont mal prévu, parce qu'il n'y a pas de locomotives disponibles... ce qui fait que maintenant, je télé-

phone TOUJOURS une heure ou deux avant de partir travailler, pour ne pas faire deux heures de route aller-retour pour rien et apprendre que mon train est supprimé.

Mon planning n'est jamais passé au bleu, pas un seul jour le planning réel n'est le même que le prévisionnel. On me demande souvent aussi de changer mes jours de repos entre deux conduites de train.

**R! : Quelle galère ! Ce doit être bien compliqué sur un plan familial et pour les problèmes de garde d'enfants comme tu as un bébé de 6 mois.**

G. : Oh oui ! Heureusement que ma femme peut davantage modifier ses horaires de travail, car il est clair que notre fils ne peut pas se garder tout seul.

**R! : On dirait qu'ils font tout pour vous dégoûter et vous faire partir, comme à France Télécom à l'époque.**

G. : Oui. On est considéré comme des pions sur un échiquier. D'après Sud Rail, actuellement, il y a plus de suicides chez les conducteurs de train que ceux qu'il y avait eus à France Télécom il y a 10 ans. Un jour, j'ai eu l'occasion de rencontrer un de nos DRH et je lui ai montré mon planning des trois derniers mois, avec pas un seul jour passé au bleu. Je lui ai demandé s'il trouvait cela normal. Il m'a répondu que quand on rentrait à la SNCF, ce n'était pas pour avoir une vie familiale et qu'il fallait y renoncer. Ils se fichent complètement de notre vie privée.

**R! : Mais pourquoi tu travailles aussi loin de ton lieu de résidence ?**

G. : Parce que j'ai ma fille en garde alternée et sa mère habite près d'ici. Cela fait 10 ans que je demande ma mutation à Nancy, au trafic « voyageurs ». Au trafic « voyageurs », les conducteurs de train ont tout leur planning passé au bleu, on ne leur change que de façon exceptionnelle, ils conduisent plus de jours que de nuit et les conditions de travail sont bien meilleures. À Nancy, ils étaient très intéressés par mon CV et voulaient me prendre.

**R! : Qu'est ce qui n'a pas fonctionné alors pour que tu n'aies pas obtenu ta mutation ?**

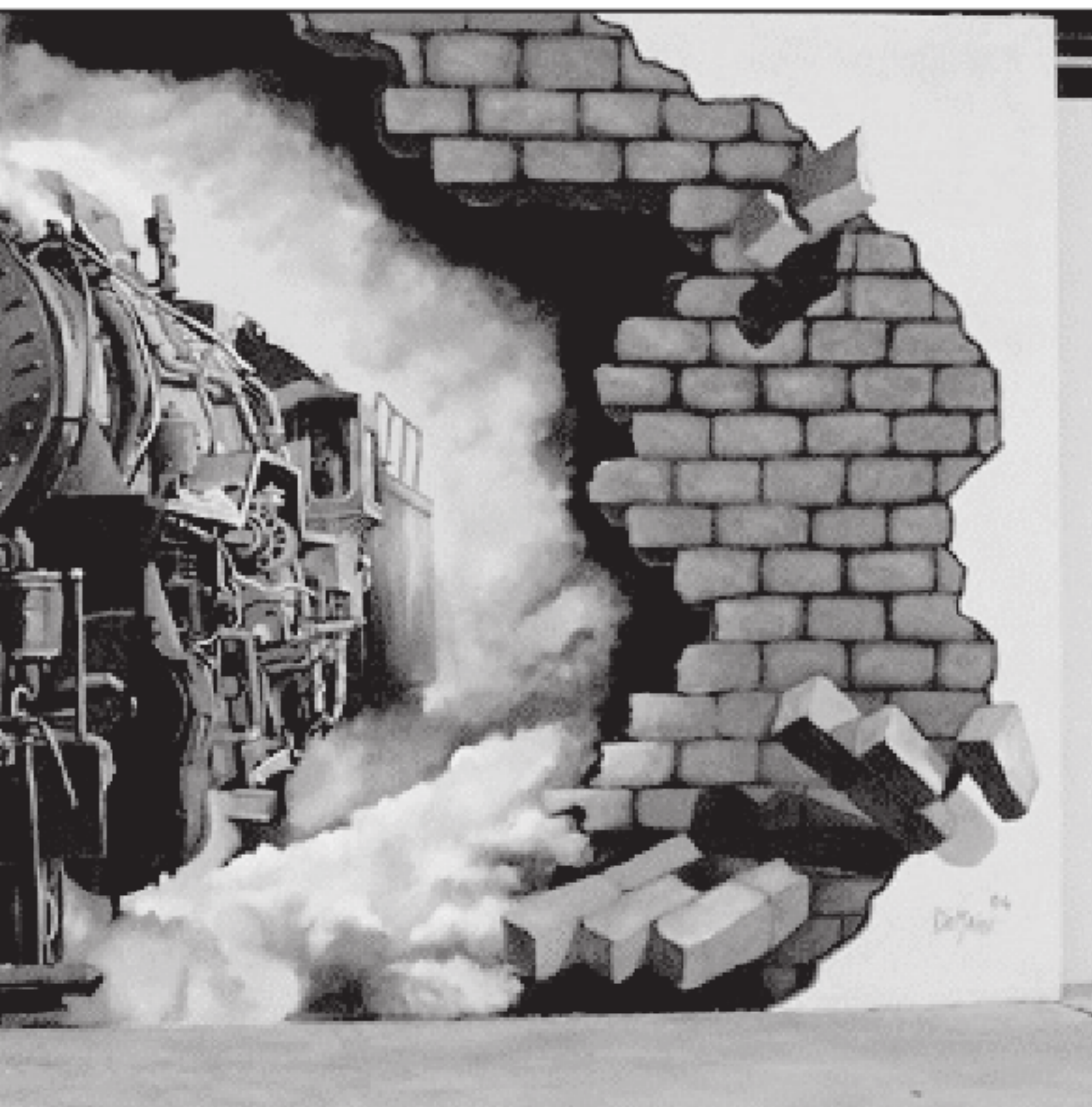
G. : Le dépôt de Metz a refusé de me laisser partir, car ils manquent de conducteurs pour le fret.

**R! : On comprend que les conducteurs ne se bousculent pas au fret, avec de telles conditions de travail. Que peux-tu faire pour te rapprocher de chez toi ?**

G. : Rien, il n'y a rien à faire. Les amplitudes de travail dépassent de plus en plus les 11 heures avec tous les retards, on a de plus en plus de pressions de la part des chefs. La maintenance des locomotives perd en qualité, alors qu'on avait question sécurité un des systèmes les meilleurs au monde. Quand tu conduis un train français, tu dois arriver au moins une heure avant, car il faut faire tout un tas de papiers, demander un sillon (c'est le numéro du train), puis vérifier toute la locomotive avec une check-list, cela prend au moins une demi-heure, et, ensuite, il faut faire les essais de freinage avant de partir.

**R! : Tu conduis quoi comme trains ?**

G. : Des trains d'au moins 800 mètres de long. Ils prévoient même, avec la réforme de la SNCF, des trains d'un kilomètre de long. Des trains qui transportent des produits toxiques, des voitures, des camions (je fais souvent du fer-routage), parfois même des trains « Castor » de déchets radioactifs. Sur notre manuel, il est noté qu'il ne faut pas



approcher les wagons à moins de 30 mètres question sécurité et la locomotive fait 20 mètres de long...

**R! : Ce n'est pas terrible, question sécurité.**

G. : Vraiment pas. D'autant plus que des trains de déchets radioactifs, il en circule beaucoup. La SNCF fait une grosse opération de communication, une fois par an, et tous les autres trains « Castor » circulent sans que le public ne soit au courant.

**R! : C'est scandaleux ! Et ils veulent faire quoi exactement, avec cette réforme de la SNCF ?**

G. : Ils veulent faire la filialisation, comme ils ont fait en 2006 pour le fret, mais, maintenant, ils veulent la faire aussi pour le trafic « voyageurs ». C'est l'ouverture à la concurrence, des filiales privées pourront reprendre le trafic. Si une boîte privée était intéressée par les lignes que je fais, je m'y retrouverais transféré, sans qu'on me demande mon avis.

**R! : Et si tu refuses ?**

G. : Si je refuse et si je veux conserver mon statut de fonctionnaire, la SNCF peut me muter n'importe où en France... Actuellement, je suis à 1 900 euros brut et avec les primes, je monte en moyenne à 3 000 euros brut mensuels. En passant au privé, je pourrais perdre entre 800 et 1 000 euros par mois, c'est énorme. Et j'aurais des conditions de travail encore plus pourries.

**R! : Comment cela s'est passé pour les conducteurs du fret qui sont partis au privé en 2006 ?**

G. : À l'époque, il y avait des volontaires, mais ils ont vite déchanté. Ils ont perdu la sécurité d'emploi, ils ont perdu aussi beaucoup financièrement, ils ont été utilisés pour former les conducteurs des boîtes privées. Une formation bâclée en 6 mois, alors que nous, nous avons été formés en un an. C'est vraiment une formation au rabais pour la sécurité, c'est vraiment le minimum. D'ailleurs, dans d'autres pays, notamment au Luxembourg et en Allemagne, il y a bien plus d'accidents ferroviaires qu'en France, car même l'équivalent public de la SNCF n'a pas les mêmes exigences de sécurité.

**R! : Avez-vous gagné quelque chose avec la grève ?**

G. : Ils voulaient faire la filialisation du trafic « voyageurs » en 2019 ; c'est reporté entre 2020 et 2023. Ce que nous voulons aussi, si la SNCF est transformée en société anonyme à capitaux publics, c'est la garantie qu'elle soit incessible et impossible à racheter par les actionnaires, qu'elle reste à l'État, que ce soit inscrit dans la loi et pour l'instant il n'y a pas de garantie suffisante.

**R! : Que demandez-vous d'autre ?**

G. : Qu'en cas de transfert au privé, nous ayons la garantie de conserver notre avancement et notre salaire, qu'en cas de licenciement nous ayons la garantie de réintégrer la SNCF. Si on avait ces garanties, je pense que la grève s'arrêterait.

**R! : Et la dette ?**

G. : La dette est due au fait que l'État a voulu faire des lignes TGV partout, ce qui est extrêmement coûteux. Ce ne sont pas les cheminots et notre statut de fonctionnaire qui creusent la dette. En 2001, nous étions 179 000 à la SNCF et la dette était de 28 milliards d'euros. Maintenant, en 2018, nous sommes 133 000 et la dette est de 48 milliards d'euros. Les cadres supérieurs de la SNCF touchent jusqu'à 50 000 euros par mois !

**R! : Et le « privilège » de la retraite à 52 ans ?**

G. : C'est sur le papier ! Si je pars à 52 ans, je ne toucherai pas grand-chose en retraite. Il faut que j'aie au moins jusqu'à 57 ou 58 ans pour avoir une retraite à peu près correcte. Et qui a envie de circuler dans un train conduit par quelqu'un de plus de 60 ans ? Cela peut poser des problèmes de sécurité, car les conditions de travail sont pénibles.

**R! : Quelles seraient les conséquences pour l'usager de cette réforme imposée par le gouvernement ?**

G. : Nous pensons que de nombreuses petites lignes seraient supprimées et que le prix des billets augmenterait au moins de 30 %.

**R! : Que va-t-il se passer ? La grève va-t-elle continuer si le gouvernement ne cède sur rien ?**

G. : Oui. Nous envisageons de continuer jusqu'au mois d'août. Et aussi de réaliser des actions coups de poing, tel le péage gratuit pour 8 000 à 10 000 véhicules, en bloquant les



gares de péage des autoroutes et aussi des billets de train à un euro pour les départs en vacances.

**R! : Faut-il croire ce que racontent les médias sur le taux de grévistes ?**

G. : Non, c'est complètement mensonger ! Sur la tablette fournie par la SNCF, j'ai une application qui permet de voir en temps réel le nombre de trains qui circulent en France, que ce soit du fret ou du trafic voyageurs, du public ou du privé.

**R! : Tu me montres ?**

G. : Oui. Tu vois, normalement, un vendredi soir vers 17 heures, il y a 2 000 à 2 500 trains qui circulent sur toute la France. Tu vois combien il y en a là ?

**R! : Oui, 239, cela fait environ 1 sur 10.**

G. : Alors, comment peut-on avoir seulement 20 % de grévistes ? Ils ne savent pas compter, nos cadres !

*In furore.* **R**

(Interview réalisée le vendredi 18 mai 2018.)

# Quand L'ÉTAT FRANÇAIS commémore Mai 68

**C**inquante ans après Mai 68, ses barricades et sa grève générale, les « républicains » de tout poil, en marche, tout court, compagnies républicaines de sécurité... commémorent à leur manière l'événement. Avec un mot d'ordre : marche arrière toute !

## Dans les universités...

L'intervention de la police à la Sorbonne, le 3 mai 1968, puis la nuit des barricades, une semaine plus tard, ont abouti le 13 mai à la plus grande grève générale en France depuis juin 1936. Des universités, la contestation s'est ainsi répandue aux usines et à l'ensemble du monde du travail.

Quand, en ce printemps 2018, les étudiant-es se sont mobilisé-es contre la sélection à l'université, au moment où d'autres secteurs entraient en lutte sur des revendications propres mais avec de belles possibilités de convergences (cheminots, postiers, EHPAD, Air France...), la plupart des présidents d'université confrontés aux occupations n'ont pas hésité à en appeler aux CRS. On pensait que c'était révolu, mais manifestement non. Et quand la police intervient, on sait ce que cela signifie : violence, arrestations arbitraires, poursuites sur la base du seul témoignage des policiers... les plus zélés des présidents y ajoutant des mesures disciplinaires à l'encontre d'étudiant-es ou de personnels mobilisé-es.

L'Université de Lorraine n'a pas échappé à la règle. Après un mois et demi d'occupation d'une partie de la fac de lettres, à Nancy, l'équipe présidentielle a fait intervenir la flicaille... le 3 mai. Joyeux cinquantenaire ? Le symbole de la date leur aura probablement échappé. En revanche, ils n'auront pas perdu la maîtrise de l'intervention, désignant six étudiant-es pour arrestation, faisant interpellé un septième chez lui, le lendemain matin, et appuyant leur propagande de vidéos soigneusement prises par leurs agents. La grande classe. Bilan local : trois étudiant-es poursuivies pour dégradation, trois autres pour rébellion... la présidence de l'université refusant à ce jour de retirer ses plaintes.

## ... et ailleurs

Finalement, c'est bien plutôt dans le camp des CRS et des gendarmes mobiles qu'on semble fêter Mai 68, à grands coups de matraque et de gaz lacrymogènes. Aux interventions contre les étudiant-es dans les facs vient s'ajouter la répression violente des manifestations dans de nombreuses villes, où la moindre velléité de devancer les cortèges syndicaux se traduit par nassages, gazages et arrestations. On a ainsi vu des dizaines de lycéen-nes du lycée Arago, à Paris, traîné-es en comparution immédiate pour avoir « occupé » illégalement leur établissement... pendant une demi-heure, à l'issue d'une manifestation, le 22 mai. Car la machine judiciaire fait aussi son travail : elle seconde efficacement la police dans la répression généralisée des mouvements sociaux.

Du côté des migrant-es, ce sont de multiples témoignages d'exactions policières, à Calais notamment, et la politique absurde et criminelle de chasse aux sans-papiers qui est poursuivie, dans la lignée de TOUS les gouvernements précédents, par la droite décomplexée au pouvoir. Aujourd'hui, ce sont aussi les soutiens qui sont dans le collimateur de la justice, avec la nouvelle loi « Asile et Immigration », tandis que les identitaires qui empêchent les migrant-es de traverser les Alpes à pied ne sont pas inquiétés, bien qu'ils soient en pleine illégalité.

Un sommet dans la répression a sans conteste été atteint à Notre-Dame-des-Landes. 2 500 gendarmes mobiles, des milliers de grenades explosives lancées sur les zadistes et leurs soutiens, qui ont pour seul défaut de vouloir vivre dans des collectifs autogérés, sur des bases alternatives à celles de la société capitaliste. Un jeune de

21 ans a eu la main arrachée. L'été dernier à Bure, c'était un pied. Les flics ne s'y trompent pas : systématiquement couverts par les donneurs d'ordre, ils tirent dans le tas pour décourager celles et ceux qui veulent vivre autrement.

## Le fascisme qui s'installe

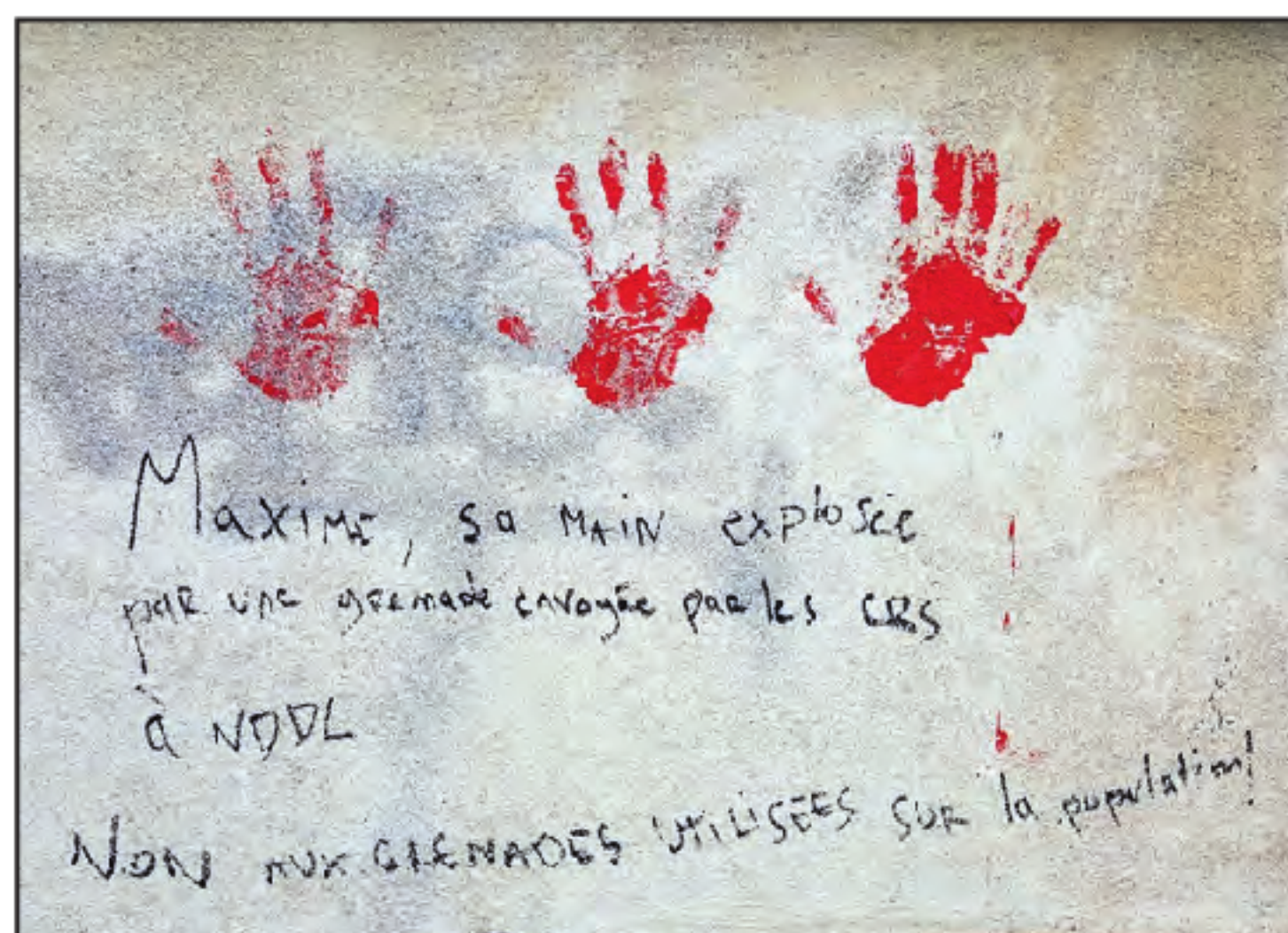
On n'a pas besoin de redouter les héritières Le Pen quand on a la République en Marche aux affaires. Pilotée par le sinistre Collomb, la répression des étudiant-es, des zadistes et des migrant-es bat son plein... dans une relative indifférence majoritaire. Car le terrain a été bien préparé ces derniers temps : délire sur l'identité nationale sous Sarkozy, menace de déchéance de nationalité sous Hollande ; délire sécuritaire sous la gauche ou la droite, depuis les années Jospin jusqu'aux années Bataclan. Le régime policier réservé aux banlieues s'est étendu à l'ensemble de la société par un état d'urgence permanent avec, aujourd'hui, l'annonce explicite de la « judiciarisation » des manifestations. La nation et l'ordre sont ainsi devenus les étendards des politiciens français, avec l'appui de leurs pires représentants à l'Intérieur et le relais d'une police gangrenée par les valeurs de l'extrême droite.

La répression n'est pas une fin en soi pour Macron et ses amis. L'objectif premier demeure : faire transpirer toujours plus de plus-values à la population pour une classe capitaliste qui a besoin d'accumuler toujours plus de profits. Les inégalités de revenus sont grandissantes, confirmées par des études de l'Insee ou des enquêtes nombreuses, et le gouvernement accélère les réformes pour casser les derniers garde-fous sociaux. Si la répression a une fonction, c'est bien de dissuader celles et ceux que cela révolte d'entrer en lutte, toutes et tous ensemble, pour arrêter la machine infernale.

L'indifférence ou la démoralisation, voire l'individualisme et l'adhésion aux valeurs dominantes, toujours plus à droite, semblent jusqu'ici l'emporter. La fascisation de la société n'est pas un phénomène purement national : elle se répand ailleurs en Europe et dans le monde, se traduit par des gouvernements parfois ouvertement à l'extrême droite et des régimes de plus en plus autoritaires. Comme à chaque fois que l'État durcit son emprise, une minorité résiste, refuse de voiler son regard, refuse de se faire écraser. Beaucoup sont attentistes ou se sentent démuni-es, faute de perspectives claires. Alors on ne sait pas qui va emporter la partie, mais on n'a pas d'autre choix que de miser sur celui de l'émancipation et de travailler à y rallier le plus grand nombre.

Léo P.

R



# Puisque je vous dis que je n'en veux pas !

Depuis près de deux mois, Sidi Ali et Centrale Danone, leaders de l'alimentation au Maroc, ainsi qu'Afriquia, qui y distribue des carburants, font l'objet d'un mouvement de boycott : les consommateurs concernés dénoncent l'augmentation des prix de vente pratiquée par ces entreprises sur les produits de première nécessité. Du coup, les commerces ont bien du mal à liquider leurs stocks d'eau minérale et de lait. Selon le quotidien chérifien, *L'Économiste*, 42 % de la population participerait à ce front du refus d'acheter. Au fond, l'ampleur du mouvement traduit un rejet des élites économiques et politiques, ô combien conniventes au royaume de Mohammed VI, réputées inféodées aux grands groupes industriels – souvent des multinationales – et responsables de la dégradation du pouvoir d'achat.

Là-bas, le mélange des genres est la règle. Par exemple, Aziz Akhannouch, propriétaire d'Afriquia, susmentionnée – ce qui lui vaut tout de même de figurer au classement des grandes fortunes établi par la revue *Forbes* –, est également ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts. Lors de l'inauguration du nouveau port de Tanger, le 7 juin dernier, il s'est trouvé quelques courageux/euses pour tancer le milliardaire, qui parle à l'oreille du roi, aux cris de « *Akhannouch, dégage* » ! Face à l'adversité populaire, le ministre de l'Agriculture a agité le bâton : selon lui, le boycott ne peut que conduire à la fermeture de sites industriels et à des pertes d'emplois. Mais, rien n'y fait pour le moment : le boycott persiste. Un autre membre du gouvernement, Lahcen Daoudi, ministre des Affaires générales et de la Gouvernance, a été acculé à la démission, lui, après avoir participé à un *sit-in* des employés de Centrale Danone, qui ne tiennent pas à payer les pots cassés.

Depuis le début de la grève du porte-monnaie, la filiale du géant français de l'agroalimentaire, Danone, a déclaré avoir perdu 20 % de son chiffre d'affaires ; mais, elle annonce, en conséquence, son intention de réduire de 30 % ses approvisionnements auprès des producteurs de lait locaux.

Le gouvernement marocain parie sur un pourrissement de ce mouvement inattendu et original, largement relayé et amplifié par les réseaux sociaux : la pression économique pourrait déboucher sur l'affaiblissement du boycott, en raison des dégâts sociaux prévisibles, les multinationales n'ayant évidemment pas l'intention de réduire leurs marges d'exploitation.

Ici, en France, l'appel au boycott est interdit. Régulièrement, des juges donnent raison à ceux qui n'hésitent pas à ester en justice pour s'opposer à une telle action, comme la campagne BDS – boycott, désinvestissement, sanctions, à propos des produits israéliens en provenance des territoires occupés de la Palestine –, au prétexte que cela relève d'une forme de discrimination. Les plaignants s'appuient sur l'article 24, alinéa 7, de la loi sur la Liberté de la Presse du 29 juillet 1881 (modifiée) : « *Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.* » Ce point est complété par l'article 225-2 du Code pénal qui précise que « *la discrimination définie aux articles 225-1 à 225-1-2, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste [...] à entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque* ».

Au passage, on s'étonnera de la grande naïveté dont font preuve les juges lorsqu'ils confondent allégrement une opposition déterminée à la politique menée par le gouvernement israélien à l'égard des Palestiniens – cette dernière est de nature à scandaliser n'importe quelle âme bien née, n'importe quel-

le humaniste – et une discrimination qui serait nourrie d'antisémitisme. L'affaire est bien connue : les juges ne font pas de politique ! Les groupes de pression, entre autres, le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme et la chambre de commerce France-Israël, savent comment provoquer cet amalgame.

Dans le cadre des procédures faisant suite à des appels au boycott des produits israéliens, la circulaire du 12 février 2010 de Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Justice, requérait « *de la part du ministère public une réponse cohérente et ferme à ces agissements* » ; par ailleurs, la ministre demandait à ses subordonnés que « *si certaines procédures ont déjà fait l'objet de classements sans suite, [de prendre] soin d'exposer de manière détaillée les faits et de préciser les éléments d'analyse ayant conduit à ces décisions* ».

En novembre 2014, la cour d'appel de Colmar a condamné





les auteurs d'un appel au boycott, dans le cadre de la campagne BDS, jugeant celui-ci incontestablement condamnable : « La provocation à la discrimination ne saurait entrer dans le droit à la liberté d'opinion et d'expression dès lors qu'elle constitue un acte positif de rejet, se manifestant par l'incitation à opérer une différence de traitement à l'égard

tête ne nous reviennent pas, de surcroît, quand ils/elles présentent potentiellement un danger véritable pour la République. En mangeant bio, la bouche délicieusement pleine, nous prenons un immense plaisir à dire « merde ! » à l'agrochimie, cette industrie de la mort lente ; de même, nous renonçons définitivement à pousser la porte des chaînes de la malbouffe. Nous n'achetons pas non plus les produits et les services obtenus sous d'autres cieus au prix du sang, de la sueur et des larmes de quasi-esclaves, qui relèvent pour le moins d'un *dumping* social et environnemental effroyable. Nous proscrivons les marques, qui ne sont pas des marques d'affection, et, sans peur du ridicule, nous ne nous plions pas aux modes imposées. Nous pouvons aussi mettre à l'index les médecins cupides et leurs poudres de perlimpinpin, comme dirait l'autre zinzin, les médias qui tentent de nous rendre stupides, à force de langue de bois, de pensée unique et de messages promotionnels, les ecclésiastiques de tout poil et leurs homélies hypocrites, les marchands de destinations de rêve – qui le sont, sauf pour les autochtones ! –, les transporteurs aériens et leurs pollutions tant diurnes que nocturnes, les GAFA et leur emprise sur nos vies ouvertes à tous les vents, Total et son projet d'agrocaburants à partir d'huile de palme dans sa raffinerie de La Mède, etc. Etc. Chacun de ces choix discriminants nous engage avec détermination dans l'action.

d'une catégorie de personnes, en l'espèce les producteurs de biens installés en Israël. » La cour de Cassation rejettera le pourvoi des condamnés, dans son arrêt du 20 octobre 2015. « L'exercice de la liberté d'expression, proclamée par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme, peut être, en application du second alinéa de ce texte, soumis à des restrictions ou sanctions qui constituent, comme en l'espèce, des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la défense de l'ordre et à la protection des droits d'autrui. »

L'appel au boycott est interdit, certes, mais pas sa pratique. Comme disait Bourvil, « le dire, c'est bien, mais le faire, c'est mieux » ! Hic... et nunc.

Piéro **R**

Christiane Taubira, à son tour ministre de la Justice, refusera d'abroger la circulaire Alliot-Marie, en raison du contexte général de la montée de l'antisémitisme, ce qui n'a pourtant rien à voir avec la campagne BDS.

C'est ainsi que la France est l'un des rares pays – avec Israël – à pénaliser le boycott. Sous l'influence des milieux économique-politiques, le Maroc pourrait bientôt y goûter...

Pour autant, dans la vie de tous les jours, à l'heure de faire tel ou tel choix décisif – quoi boire ou manger ? que porter ? où aller ? comment ? avec qui ? que faire de ses jours et de ses nuits ? dans quel état errer ? –, nous ne faisons pas autre chose que pratiquer une discrimination indispensable, permanente, orientée par nature, militante parfois, salutaire dans tous les cas. Nous décrétons un embargo universel sur le nationalisme et ses ornements, drapeaux, hymnes, armées, statues, commémorations, héros imaginaires et braves par hasard : c'est le seul moyen d'abattre enfin les frontières de la bêtise humaine. Nous mettons au ban de l'espèce les autocrates et leurs suppôts, quelle que soit leur obédience, communiste ou capitaliste ou les deux à la fois, nous ne serrons pas la pince sanguinolante de ces tarés, nous interdisant tout badinage, nous ne commerçons pas avec eux, si bien fait que nous encourageons tous les peuple (ment) s à se prendre en main. Dans l'isolement, avouons-le maintenant, nous ostracisons avec autant de délectation que de mépris, une brochette de candidat-e-s, dont la classe sociale égoïste – en un mot, la bourgeoisie –, les idées et la



## Cercles de silence

**Nancy**  
samedi 30 juin, samedi 28 juillet, samedi 25 août  
Place Stanislas à 15 h

**Pont à Mousson**  
samedi 8 juillet, samedi 12 août  
Place Duroc à 10 h 30

## 16 juin à Bar-le-Duc

Une journée  
contre la  
poubelle  
nucléaire  
de Bure



## Projections au CCAN - 69 Rue de Mon Désert, Nancy

- > **19 juin - 19h**  
"Grave". De Julia Ducournau (2017)
- > **22 juin - 19h30**  
"l'An 01" De Jacques Doillon, Alain Resnais (1973)
- > **26 juin - 19h30**  
"Au delà des lignes rouges - changeons le système, pas le climat"
- > **29 juin - 19h30**  
"Chronique d'un été" - De Jean Rouch, Edgar Morin (2011)



## lundi 18 juin à 19h à la MJC des Trois Maisons

Kurdistan - Autogestion, Révolution.  
Projection d'un film sur le Rojava suivie  
d'une discussion en présence d'un militant  
engagé dans les YPG en 2017.

## prochain numéro : Résister! #57

redaction@crr54.lautre.net

**Comité de rédaction : 10/09/2018 - Date limite d'envoi des articles : 09/09/2018**

Points de dépôt :

- \* Croc'us - 137, rue Mac Mahon - Nancy
- \* Vêt Ethic - 33 rue St Michel - Nancy

- \* CCAN : 69, rue de Mon desert - Nancy
- \* Tabac Merlin - 58, rue Isabey - Nancy
- \* Quartier Libre - 11 Grande Rue - Nancy

## Le jeu d'été

## Pion féroce

Les noirs viennent de jouer ...Db7-b4 et menacent ...Da3 mat.  
Parer la menace est inefficace : 1.Dc1 ? Dxa4+ 2.Rb2 Da3 mat.  
Que faire ? Contre attaquer ?  
On voit mal comment, car les cases qui entourent le roi noir  
semblent bien protégées par les fous. Pourtant...  
Trait aux blancs.

Walker - Andreev (1992)

